



GRAND CONSEIL

Postulat - 23_POS_19 - Maurice Neyroud et consorts - Pour conserver du raisin de table vaudois sur les étalages des commerces

Texte déposé :

Le règlement du 01 avril 2021 sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange, stipule, à son article 34 Raisin de table, que la récolte de raisin de table est englobée dans les droits de production ! C'est une nouveauté qui n'est pas sans conséquences :

Jusqu'à aujourd'hui, dans chaque village et dans toutes les régions viticoles du canton, nombre de vignerons cueillent un peu de raisin qu'ils proposent à la vente devant leur cave ou dans les commerces locaux.

La population est très heureuse de pouvoir trouver du Chasselas local pendant cette période traditionnelle de vendange et apprécie de trouver un fruit local et de saison.

Le changement opéré dans le règlement en 2021 et qui impose de mettre le raisin de table dans les quotas a donc les conséquences suivantes :

- Le vigneron, sa récolte terminée, dans le cas d'une année climatiquement favorable comme en 2022, aura utilisé tout son droit de production pour élaborer du vin. Il est possible qu'il se retrouve avec une petite parcelle non vendangée, avec du magnifique raisin pendu. Il ne pourra donc pas proposer un seul kg à la vente sous peine de se faire déclasser l'entier de sa récolte !!!
- Les vignerons, confrontés à ce risque, ne proposeront donc plus de raisin à la vente, le besoin de remplir le quota étant prioritaire pour faire du vin.
- Si le vigneron doit inclure le raisin de table dans son quota, il devra donc baisser la quantité encavée pour sa production de vin. Il y renoncera et ne proposera plus de raisin de table puisque le coût de vente d'un kg de raisin de table (entre 4 et 6.- selon les régions) ne couvre pas les frais de production auquel il faut ajouter les frais de récolte. Personne ne veut travailler à perte.
- Il en résulte une mauvaise image vis-à-vis du consommateur qui ne comprendra pas pourquoi il ne trouvera pas de raisin local à acheter alors qu'il pourra constater qu'il en reste à la vigne et qu'il entend parler de la difficulté générale pour la viticulture.

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de modifier le règlement sur la limitation de la récolte pour permettre aux producteurs de proposer du raisin de table sans pénaliser le

quotas affecté à la production de vin, en utilisant par exemple le ratio entre le quota viticole vaudois et le quota fédéral de 1.4 kg pour les cépages blancs.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Alice Genoud (VER)
3. Aliette Rey-Marion (UDC)
4. Anna Perret (VER)
5. Anne-Lise Rime (PLR)
6. Aurélien Demaurex (V'L)
7. Blaise Vionnet (V'L)
8. Carole Dubois (PLR)
9. Cédric Roten (SOC)
10. Cédric Weissert (UDC)
11. Cendrine Cachemaille (SOC)
12. Chantal Weidmann Yenny (PLR)
13. Charles Monod (PLR)
14. David Raedler (VER)
15. Denis Corboz (SOC)
16. Denis Dumartheray (UDC)
17. Didier Lohri (VER)
18. Elodie Golaz Grilli (PLR)
19. Fabrice Neyroud (UDC)
20. Fabrice Tanner (UDC)
21. Florence Bettschart-Narbel (PLR)
22. Florence Gross (PLR)
23. Georges Zünd (PLR)
24. Gérard Mojon (PLR)
25. Grégory Bovay (PLR)
26. Guy Gaudard (PLR)
27. Jacques-André Haury (V'L)
28. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
29. Jean-Daniel Carrard (PLR)
30. Jean-François Cachin (PLR)
31. Jean-Louis Radice (V'L)
32. Jean-Marc Udriot (PLR)
33. Jean-Rémy Chevalley (PLR)
34. Jerome De Benedictis (V'L)
35. John Desmeules (PLR)
36. Josephine Byrne Garelli (PLR)
37. Julien Eggenberger (SOC)
38. Laurence Bassin (PLR)
39. Laurence Creteigny (PLR)
40. Laurent Balsiger (SOC)
41. Marc Morandi (PLR)
42. Marc Vuilleumier (EP)

43. Marc-Olivier Buffat (PLR)
44. Marion Wahlen (PLR)
45. Mathieu Balsiger (PLR)
46. Michael Wyssa (PLR)
47. Monique Hofstetter (PLR)
48. Nicolas Suter (PLR)
49. Nicole Rapin (PLR)
50. Olivier Petermann (PLR)
51. Oriane Sarrasin (SOC)
52. Patricia Spack Isenrich (SOC)
53. Patrick Simonin (PLR)
54. Philippe Germain (PLR)
55. Pierre Fonjallaz (VER)
56. Pierre Zwahlen (VER)
57. Pierre-François Mottier (PLR)
58. Regula Zellweger (PLR)
59. Sergei Aschwanden (PLR)
60. Stéphane Jordan (UDC)
61. Stéphane Montangero (SOC)
62. Théophile Schenker (VER)
63. Thierry Schneiter (PLR)
64. Valérie Zonca (VER)